

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

| | |
|---------------|----|
| • en exercice | 11 |
| • présents | 10 |
| • votants | 10 |
| • absents | 1 |
| • exclus | 0 |

Date de convocation :

27 mai 2015

Date d'affichage :**Objet**Récupération de la
compétence tourisme du
lac de Barbazan

De la commune BARBAZAN

Séance du 03 juin 2014 à 18 heures 00

SOUS-PREFECTURE DE ST GAUDENS
REÇU LE

12 JUN 2015

Article 3 de la Loi n° 82.213
du 2 Mars 1982

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, VEYRIES Nadine
Mrs BRUNA Roger, DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES
André, SIBRA Gérard.

Absent excusé : Monsieur VALLE Anthony.

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le chalet V.T.T du Lac appartenant à la Communauté de Communes du Haut-Comminges n'ouvrira pas cet été. Afin d'entretenir les pourtours du Lac et aménager une aire de pique nique et une aire de jeux pour les enfants, il faudrait demander à la Communauté de Communes du Haut-Comminges de nous rendre la compétence tourisme du lac.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :
- autorise Madame le Maire à demander à la Communauté de Communes du Haut-Comminges de rendre la compétence tourisme du Lac de Barbazan à la Commune de Barbazan.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture
de Saint-Gaudens le
Publié ou notifié le

Fait à BARBAZAN le 4 juin 2015
Le Maire

